
	<p style="text-align: center;">Dossier de présentation du projet d'indicateur de valorisation du lait dans les démarches AOP d'Auvergne</p>	
<p>Date : 13 03 2020</p>	<p>Objet : Projet d'indicateur AOP</p>	<p>Rédacteur : Alain PLAN</p>

- **Sommaire :**

- Les partenaires du projet
- L'historique des productions AOP d'Auvergne.
- Le besoin d'un indicateur
- La formule choisie, description et méthode.
- Présentation de l'indicateur
- La mise en œuvre prévue
- Conclusion

- **Annexes :**

- Eléments de contexte de la filière laitière dans le massif central
- Ecart entre la valeur d'indicateur et les prix observés sur le bassin Auvergne-Limousin

- **Les partenaires du projet**

- Le CRIEL Alpes massif Central et sa commission CRIEL AOP, porte le dossier.
- Le CNIEL assure une aide technique et juridique. Le CRIEL se place sous l'autorité du CNIEL pour la mise en œuvre de pratiques interprofessionnelles.
- La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne Rhône-Alpes (DRAAF) réalise l'enquête annuelle sur les prix.
- Les entreprises. Elles participent à l'enquête conduite par la DRAAF

- **L'historique des productions AOP d'Auvergne**

L'Auvergne dispose de 4 signes de qualité pour des fromages AOP :

- Cantal,
- Bleu d'Auvergne,
- Fourme d'Ambert
- Saint Nectaire.

Chacun des signes dispose d'une aire géographique délimitée sur laquelle son cahier des charges peut s'appliquer. Les aires géographiques des 4 démarches se chevauchent sur certains secteurs.

Jusque dans les années 2000, un éleveur présent sur l'aire d'une ou plusieurs AOP, pouvait être producteur potentiel de lait « *AOPable* », c'est-à-dire utilisable pour la transformation fromagère de ou des AOP concernées. Jusqu'alors, ces valorisations fromagères étaient plus vues comme des moyens de stockage et d'écoulement du lait pour une région productrice et peu peuplée (le Massif Central).

Il existait alors peu ou pas de différence entre les prix du lait standard et ceux du lait AOP. La valorisation était donc largement insuffisante pour ces systèmes de production montagnards, dans des exploitations familiales, aux tailles moyennes modestes.

2009 a été une année charnière. Une crise très dure a secoué tout le secteur laitier. Dans un secteur fragile comme le Massif Central, de nombreuses exploitations ont été mises à mal et la restructuration s'est accélérée. Cette crise a été un électrochoc et a amené les producteurs et les entreprises qui l'ont traversée, à s'interroger sur les orientations que devait prendre la filière, afin de s'ouvrir un avenir durable et mieux sécurisé.

Par ailleurs les Signes Officiels de Qualité ont dû conforter leur logique de certification. Cela s'est traduit pour les ODG par l'obligation de gérer des DI (déclarations d'inscriptions). Les ODG ont eu alors l'opportunité d'appuyer leurs démarches sur des engagements volontaires, d'entraîner ainsi avec eux les producteurs partageant une ambition pour la valorisation de leur produit.

Le droit à produire n'était plus simplement lié à une situation géographique, mais à un réel engagement volontaire. Ce changement a été déterminant pour la suite.

A partir de là, un réel travail de filière s'est conduit au sein des ODG. La volonté partagée était de faire des AOP, des démarches non plus d'écoulement du lait, mais de réelle valorisation, des produits, des savoir-faire et des territoires.

Les ODG ont donc arrêté des stratégies pour aller chercher de la valeur. Elles ont organisé leur travail sur 3 axes forts :

- Leur cahier des charges
- L'amélioration de la qualité
- La communication et la promotion.

Elles ont su se doter de moyens au service de leur ambition.

- Le besoin d'un indicateur

Les entreprises, dans leurs négociations avec les producteurs, ont peu à peu soutenu des logiques de plus-values pour le lait AOP. L'écart de valorisation entre le lait standard et le lait AOP est apparu et a eu tendance à progresser.

Rapidement, entreprises et producteurs ont ressenti le besoin d'objectiver leur stratégie de valorisation, pour partager des objectifs réalistes et justes. Le besoin d'un indicateur « *AOP d'Auvergne* » qui vise à mieux éclairer les opérateurs économiques de la filière dans leurs négociations individuelles, s'est fait rapidement sentir.

Cet indicateur pourrait, pour ceux qui le souhaitent, leur permettre de tenir compte lors de la détermination du prix payé à l'amont (aux producteurs de lait AOP), de la valorisation des fromages AOP qui est faite à l'aval de la filière. Ce serait un outil utile pour conforter la valeur, la suivre avec des données neutres et objectives et aider ainsi à se démarquer du standard. Il permettrait aussi de gérer la valeur équitablement, en cohérence avec les objectifs de notre plan de filière national **France Terre de Lait**.

Cet indicateur unique pour les filières laitières des 4 signes de qualité de la région : Cantal, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Saint Nectaire, s'inscrirait dans le cadre des missions de l'interprofession en faveur de la connaissance et de la transparence de la production et du marché.

Depuis l'été 2018, les collègues du CRIEL AMC, réunis en commission AOP Auvergne, ont émis un avis favorable pour la mise en place de cet indicateur dans le champ interprofessionnel. En 2019, le conseil d'administration du CRIEL AMC a demandé au CNIEL qu'une procédure de notification soit préparée et le conseil d'administration du CNIEL a répondu favorablement à cette demande.

- La formule choisie, description et méthode.

La méthode a été travaillée avec le service économie du CNIEL. Elle s'appuie sur les définitions et principes suivants :

Lait « AOPable » et taux d'utilisation.

- Le lait « **AOPable** », c'est-à-dire conforme au cahier des charges de la démarche à la sortie de l'exploitation agricole, peut :
 - o Etre transformé en fromage AOP
 - o Aller vers d'autres valorisations => autres produits laitiers

C'est pourquoi on parle de **taux d'utilisation** des laits AOP. C'est le pourcentage de lait qui est effectivement dédié à la transformation fromagère AOP.

Produits et sources de données.

- Lorsque le lait AOP est transformé en fromage, 3 types de produits sont issus de cette transformation :
 - o Du fromage AOP
 - o Deux coproduits :
 - Du beurre
 - De la poudre de lactosérum

La valorisation du lait AOP devra donc prendre en compte la valeur de ces 3 produits, avec **des données officielles, pour garantir neutralité et objectivité** :

- FranceAgriMer avec son enquête mensuelle laitière (EML) pour les cotations beurre et lactosérum.
- L'enquête annuelle réalisée par la Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et la Forêt d'Auvergne Rhône-Alpes (DRAAF AURA), pour la valeur des fromages.

L'enquête DRAAF (échelon régional du Ministère de l'Agriculture) garantit une bonne représentativité du marché avec des entreprises répondantes qui font plus de 90 % des marchés concernés.

Bilans matière par type de fromages.

Prise en compte **des bilans matière**, pour retenir de bons coefficients dans la formule.

Kg pour 1000 litres	Cantal	Saint-nectaire	Bleu d'Auvergne	Fourme d'Ambert
Poudre de lactosérum	50	50	50	50
beurre	10	10	10	10
Fromage	100	110	120	120

Ce tableau montre que :

- Lorsqu'on transforme 1000 litres de lait « AOPable » Cantal, on obtient :
 - 50 Kg de poudre de lactosérum,
 - 10 Kg de beurre
 - **100** Kg de fromage
- Lorsqu'on transforme 1000 litres de lait « AOPable » Bleu d'Auvergne, on obtient :
 - 50 Kg de poudre de lactosérum,
 - 10 Kg de beurre
 - **120** Kg de fromage

Poids des démarches dans un indicateur unique.

- Un calcul est fait pour les 4 démarches AOP, additionnées dans une même formule, en les pondérant par leur poids relatif dans l'ensemble, pour donner lieu à **un indicateur unique**.

Le choix a été fait d'un seul indicateur qui concernera les 4 démarches sous SIQO : Cantal, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert et Saint Nectaire. Le calcul de l'indicateur global AOP se fait donc au prorata du volume de chacun.

*Indicateur AOP auvergne = 48% * Indicateur cantal + 15% * Indicateur Bleu d'auvergne + 15% Indicateur Fourme d'Ambert + 22% Indicateur Saint Nectaire.*

Ces pourcentages seront actualisés autant que de besoin (tous les 2 ou 3 ans).

Formule choisie

1 formule choisie pour prise en compte de la valorisation des fromages et des coproduits :

$$\text{Calcul valorisation totale (pour 1000l)} = 50\% (0,12 \text{ à } 0,10) * \text{valeur fromage} + 0,01 * \text{valeur beurre} + 0,05 \text{ valeur lactosérum}$$

Pour 1000 litres de lait, la totalité de la valeur Beurre (10Kg) et de la valeur lactosérum (50KG) sont prises en compte, car producteurs et opérateurs considèrent que cette valorisation leur est imposée en totalité par la réalité des cours mondiaux, qui alimentent les cotations.

Par contre, ils ont convenu de répartir la valeur du fromage à 50/50, en considérant que les producteurs et opérateurs sont co-responsables de cette valeur par le travail fait au sein des cahiers des charges et de la communication.

- Présentation de l'indicateur

Année	COTATIONS						Calculs intermédiaires		INDICATEUR AOP €/1000l
	Lactosérum (€/tonnes) FAM	Beurre (€/tonnes) FAM	Cantal (€/T) SRISE	Saint-nectaire (€/T) SRISE	Bleu d'Auvergne (€/T) SRISE	Fourme d'Ambert (€/T) SRISE	Valorisation en €/1000l	Différence en €/1000l	
2008	438	2610	5209	5160	4750	4820			
2009	483	2363	5223	5010	4670	4820	319,2	319,2	307
2010	668	3305	5201	5043	4662	4857	338,0	18,8	325,9
2011	840	3890	5306	5117	4777	4931	357,5	19,6	345,4
2012	909	3100	5428	5202	4873	5022	358,7	1,2	346,6
2013	961	3739	5570	5264	4980	5150	374,0	15,3	361,9
2014	884	3518	5720	5480	5180	5350	377,8	3,8	365,6
2015	657	3021	5730	5490	5170	5350	361,7	-16,1	349,6
2016	630	3166	5670	5520	5100	5320	359,8	-1,9	347,7
2017	784	4900	5790	5666	5130	5413	390,6	30,8	378,5
2018	652	4834	5950	5950	5290	5570	393,5	2,9	381,4
2019 estimation	719	4254	5950	5950	5290	5570	391,0	0,4	378,9

Lecture du tableau de gauche à droite :

- Colonne des années : 2009 est la première année disposant d'un enquête DRAAF, c'est pourquoi nous avons pu remonter nos calculs jusqu'à cette année-là, pour en faire notre point de départ.
- 6 colonnes sur les valeurs annuelles FAM et DRAAF, en euros et à la tonne.
- Colonne : valorisation lait AOP/1000l selon la formule de calcul
- Colonne différence = différence entre valorisation lait AOP/1000l année n et valorisation lait AOP/1000l année n-1
- Colonne indicateur n = indicateur n-1 + colonne différence n. A noter : la valeur de 307€ de l'indicateur 2009 est celle du prix moyen constaté cette année-là.

Le choix a été d'afficher une valorisation brute en € au 1000l, en valeur absolue et avec l'évolution sur la période précédente. Cela répond à un souci de simplicité, pour permettre plus facilement à chacun de reprendre indicateur ou évolution, dans les conditions qu'il souhaite dans le champ de la contractualisation.

- **La mise en œuvre prévue**

⇒ Un accord non étendu pour une liberté d'action.

La volonté des collègues de l'interprofession est de placer ce projet d'indicateur dans le cadre d'un accord interprofessionnel non étendu. Ils souhaitent que cet indicateur ait une valeur de recommandation. En effet, ils veulent laisser toute liberté aux opérateurs de s'approprier cet outil et de l'utiliser, dans les conditions qu'ils doivent définir eux-mêmes dans le cadre du champ de la contractualisation.

Par ailleurs, le CRIEL AMC a saisi le CNIEL pour veiller à ce que le dossier se place dans un cadre réglementairement adéquat et sécurisé.

⇒ Un risque inexistant d'uniformisation des prix

Un indicateur n'est pas un prix, mais une éventuelle composante d'une formule de détermination, qui sera reprise, ou pas par les opérateurs.

Plusieurs facteurs entraineront des utilisations forcément diverses et variées :

- Un seul indicateur pour 4 démarches. Les entreprises, en fonction de leur propre mix produit, seront amenées à le pondérer différemment.
- Des taux d'utilisation des laits, variables, par démarches et par entreprises.
- Des effets saisonnalités différents à l'intérieur, même du massif et variables selon l'AOP. Des politiques de saisonnalité différentes d'une entreprise à l'autre.
- Des stratégies privées d'entreprises, d'organisations de producteurs et de coopératives :
 - o Aujourd'hui, elles ont des performances commerciales différentes et peuvent vouloir se positionner sur des stratégies marketing différentes : prix versus volumes.
 - o La nature du fonds de commerce de l'entreprise : exports, grossistes, distributeurs... pourra l'amener à rechercher des adaptations plus en phase avec sa réalité commerciale.

⇒ Communication

Pour la communication, le CRIEL AMC suivra la préconisation que fera le CNIEL. Cela peut être : mise à disposition sur le site professionnel du CRIEL, ou envoi via les collègues à chaque mise à jour, ...

Conclusion

La filière du Massif Central est ambitieuse. Elle veut un avenir pour sa production laitière de montagne et le prend en main. Pour cela, elle joue la carte de la qualité et de la valorisation des démarches officielles de certification.

Elle répond complètement aux attentes sociétales par des modes de production durables et pour une alimentation de qualité. Elle a une réelle approche territoriale par son ancrage à ses aires géographiques, sur lesquelles elle joue un rôle important pour l'environnement et l'emploi. C'est pourquoi, elle compte sur la bienveillance des autorités sur ce dossier qui l'aidera à piloter sa stratégie.

- **ANNEXES :**

Éléments de contexte de la filière laitière dans le Massif Central

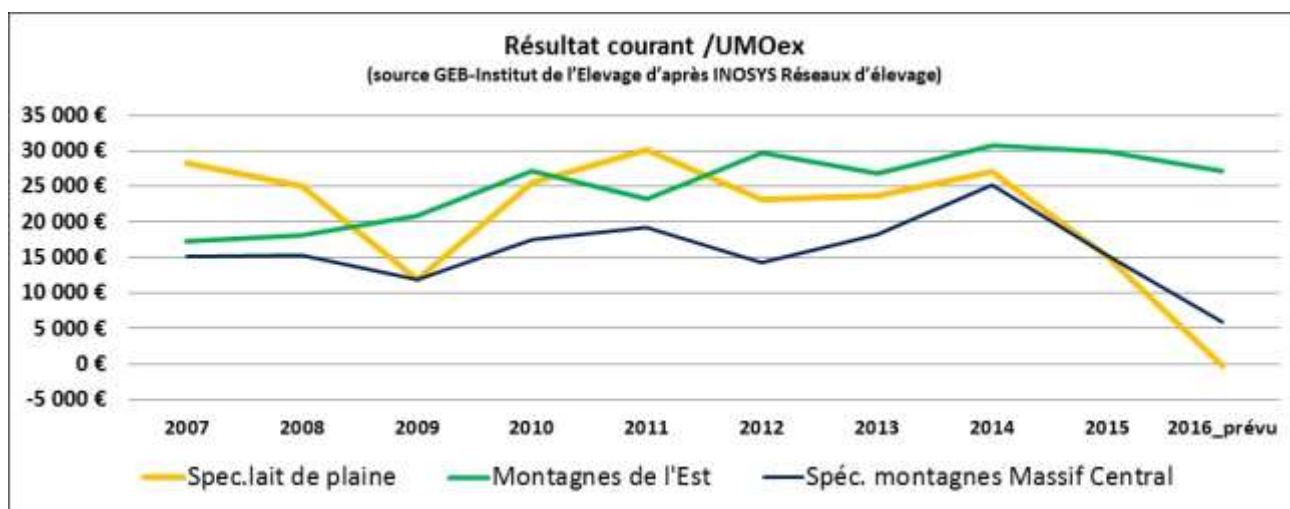
Ecart entre la valeur d'indicateur et les prix observés sur le bassin Auvergne-Limousin

- **ANNEXES :**

Eléments de contexte de la filière laitière dans le Massif Central

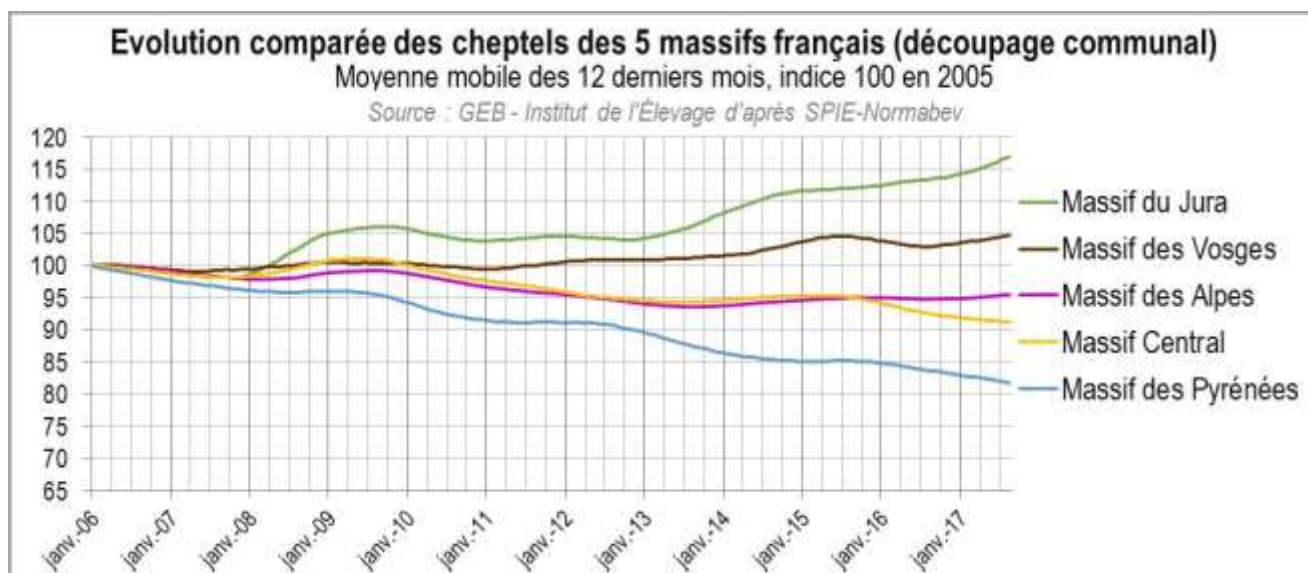
Source Etude 2018, réalisée par IDELE pour FranceAgriMer

- **Evolution du résultat courant par unité de main d'œuvre**



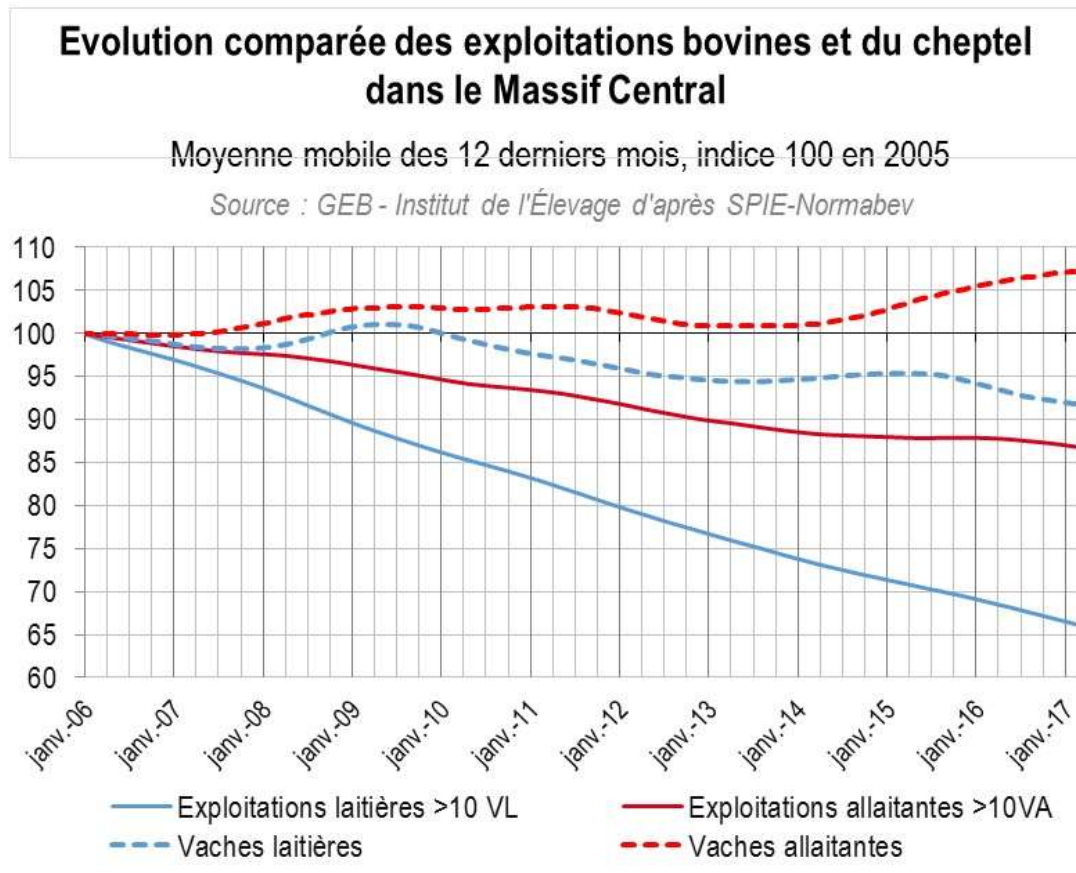
On note sur cette courbe un accroissement fort, à partir de 2014, de l'écart de résultat entre les systèmes des montagnes de l'Est et les systèmes spécialisés du massif central. Cela est notamment dû aux bonnes tenues des valorisations des démarches Comté et AOP IGP de Savoie.

- **Evolution des cheptels laitiers sur les massifs.**



En cohérence avec l'évolution des résultats, on constate la bonne tenue des effectifs sur les massifs Jura et Vosges, le maintien sur le massif des Alpes et une baisse sur le massif central et dans des proportions encore plus inquiétantes sur les Pyrénées.

- Concurrence de l'élevage allaitant sur le massif central.



Sur ce graphique on observe :

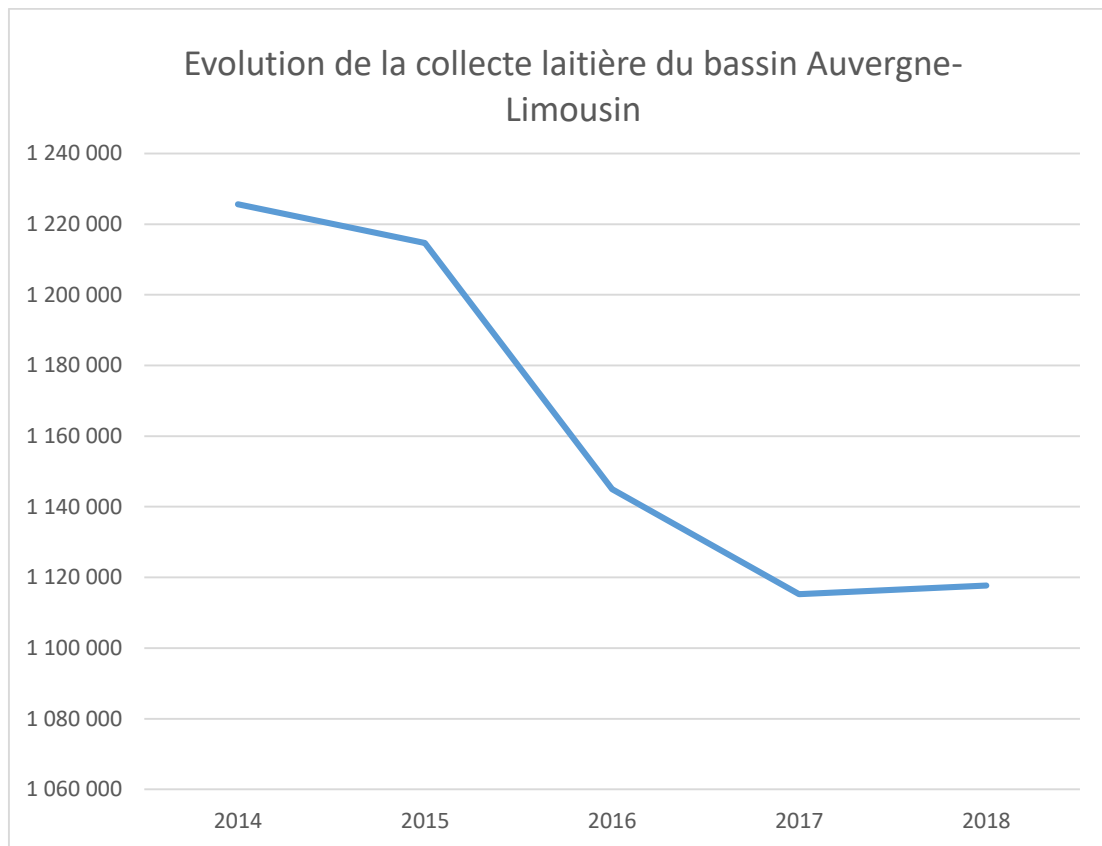
- Une baisse plus forte du nombre d'exploitations laitières qu'allaitantes.
- Une baisse des effectifs de vaches laitières, alors que ceux des vaches allaitantes progresse.

L'élevage allaitant a pour vocation de produire des animaux pour la viande, les veaux têtent leurs mères. Il est beaucoup moins astreignant pour les éleveurs que l'élevage laitier et permet d'occuper de grandes surfaces par l'extensification.

Les veaux issus de l'élevage allaitant du massif central sont le plus souvent destinés aux ateliers d'engraissement italiens. Malheureusement pour nos territoires, ils génèrent beaucoup moins d'emplois à l'aval : collecte, transformation et mise en marché, que la production laitière et fromagère.

- Evolution de la collecte laitière du bassin Auvergne-Limousin

(Source : EML/FAM)



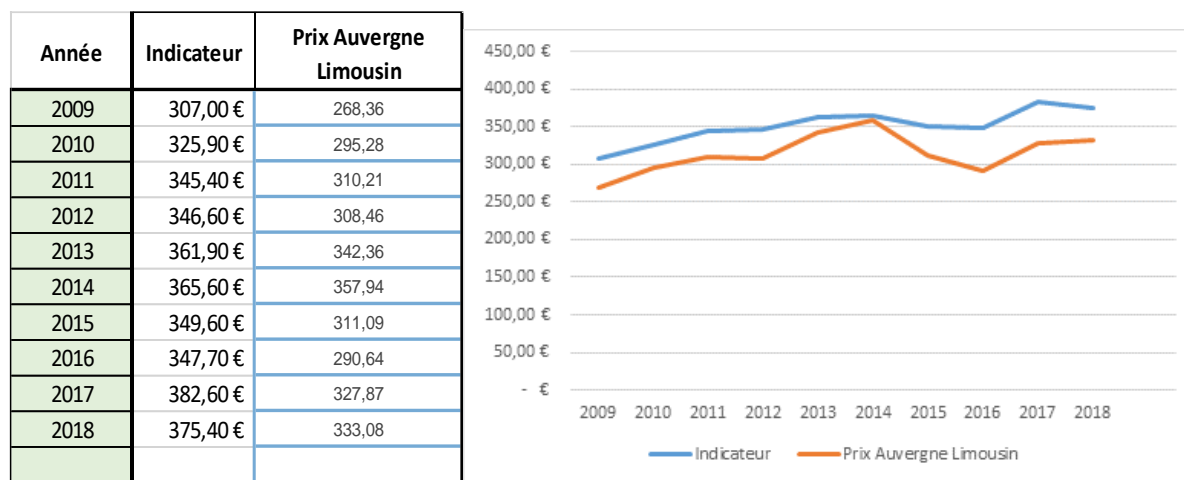
Logiquement, on a dû constater une baisse de la collecte laitière sur le bassin. Cela a un impact sur l'ensemble de la filière et notamment sur les entreprises de transformation, pourvoyeuses d'emplois dans les territoires.

Pour le bassin Auvergne Limousin (source : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage), les emplois induits par l'activité laitière sont :

- Dans les exploitations laitières : 6 700 ETP
- Dans les entreprises de transformation : 2 670 salariés
- Estimation : la filière du bassin génère un total de 14 000 ETP en emplois directs et indirects.

Ecart entre la valeur d'indicateur et les prix observés sur le bassin Auvergne-Limousin

Sources : CRIEL AMC et Synaps/CNIEL,



A noter :

- *Le prix Bassin Auvergne-Limousin est un prix toutes primes comprises, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38g de MG, 32g de MP)*
- *L'indicateur n'est pas et ne sera pas un prix, mais une éventuelle composante, reprise ou pas, dans le cadre de la contractualisation.*

Interprétations :

- Les valeurs de prix et d'indicateurs ne sont pas comparables, notamment parce que l'indicateur doit être corrélé à d'autres données, par exemple qualité (richesse et sanitaire) pour aboutir à un prix.
- En l'absence d'indicateur AOP d'Auvergne, le lait « AOPable » a pu bénéficier d'un prix différent du prix moyen standard. En effet, le prix Bassin Auvergne-Limousin toutes primes comprises, est une moyenne issue de l'enquête mensuelle FranceAgriMer. Cette moyenne peut masquer des écarts existants entre les valorisations AOP et standard, les entreprises ayant déjà des politiques variables de primes AOP.

Du fait des deux points précédents, il serait tout à fait erroné de considérer que la mise en place de l'indicateur entraînerait une augmentation du prix du lait « AOPable », en lien avec l'écart observé sur les courbes ci-dessus, et ce, pour les raisons suivantes :

- Un écart existe déjà entre AOP et Standard, sans qu'on n'en ait la vision, ce qui est tout à fait normal, puisque ces dispositions et arbitrages relèvent du champ de la contractualisation.
- La reprise de l'indicateur ne se fera pas de façon homogène par les entreprises et les organisations de producteurs.
- De plus, des critères de qualité et de saisonnalité, relevant de stratégies d'entreprises auront aussi des impacts.